

# Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

Bulletin N° 95

1998 - N° 1



Chalet de bois, 14 avenue du Château,  
représentatif de la recherche pittoresque fréquente dans l'architecture domestique de Meudon  
(Cliché Philippe AYRAULT / Inventaire général)

## SOMMAIRE

Meudon, une architecture domestique entre villégiature et urbanité.....	p. 3
Meudon, site stratégique .....	p. 9
Nouvelles brèves .....	p. 13

TAPISSERIE  
SIÈGES  
CADEAUX  
STORES  
PAPIERS PEINTS

“ *Bellevue Décoration* ”

Maison fondée en 1926

**J. DESCOUT**

RIDEAUX  
LITERIE  
LUMINAIRES  
CANAPÉS  
TENTURES MURALES

21, rue Marcel-Allégot, 92190 MEUDON - Tél. 01 45 34 11 78 - Fax 01 45 34 94 06



**Francis  
DAGORT**

Agent Général

*Un Conseiller  
à votre service*

**TOUTES  
ASSURANCES**

**Vie  
Placements**

28 bis, rue de la République, 92190 MEUDON

☎ 01 45 34 16 13 - Fax 01 46 26 16 44

IMPRIMERIE **iR** TYPO-OFFSET

Réalisation de tous travaux

26, rue Drouet-Peupion Tél. 01 47 36 29 45  
92240 MALAKOFF Fax 01 47 36 88 76



Cadeaux  
Objets utiles  
pour la maison ...

**l'artisanie**

61, rue de la République MEUDON  
Tél. 01 46 26 71 57 Ouvert le DIMANCHE

## POUR VOTRE AGENDA

**Dimanche 17 mai après-midi**

GRAND RALLYE PEDESTRE INTERASSOCIATIONS

« A la découverte de Meudon par les sentiers »

(voir encart ci-joint)

**Samedi 13 juin à 9h30**

VISITE GUIDÉE DE LA FORÊT

**Thème : La forêt de Meudon : une forêt cultivée**

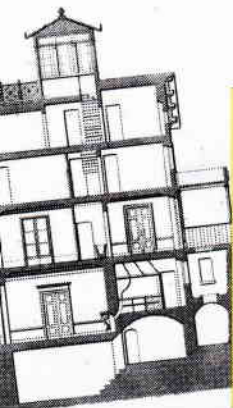
Rendez-vous : place Jules Janssen (entrée de la terrasse de l'Observatoire)

# MEUDON, UNE ARCHITECTURE DOMESTIQUE ENTRE VILLEGIATURE ET URBANITE

Un précédent Bulletin (n°92) du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon a permis l'inventaire du

Parcellaire et implantation des bâtiments

Tel qu'il apparaît sur les plans s'étendant du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours, le territoire de Meudon présente une densification progressive de sa couverture immobilière : le bourg, autour de son



## MEUDON AVF ACCUEIL

*Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon  
Vivre à Meudon et l'association Espaces*

*avec le concours de la Mairie et des Commerçants de Meudon*

*organisent un*

## Grand Rallye Pédestre

*ouvert à tous, petits et grands*

*A la découverte de Meudon  
par les sentiers*

*Dimanche 17 mai 1998*

*Départ entre 14h30 et 15h00  
du Potager du Dauphin 15, rue Porto-Riche*

*Rafraîchissements et remise des prix vers 18h00*

**Renseignements et inscriptions**

*Meudon AVF Accueil, 30bis, rue de la Bourgogne*

*Tél : 01 45 34 87 10*

**Participation**

*20 F par adulte*

*gratuit pour les enfants*

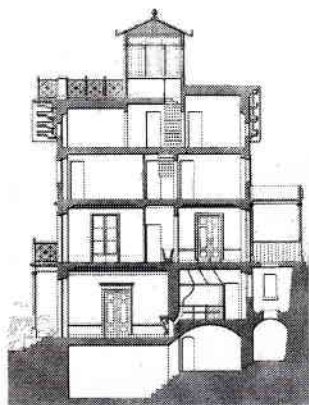
nce. Grâce à la pr  
adits meudonnais - q  
et à l'accueil bienve  
rmis de dresser un  
atrimoniale. Si, dan  
ins dossiers - comm  
es publics, de bâtir  
ent une place prépo  
ité des œuvres prés  
ret que l'Inventaire  
ement à étudier et  
Il s'agit de l'habitat  
aucune étude d'en  
lessiner à présent l

Résultant  
nune, les observa  
ation d'un repér  
connaissance pré  
iers anciens, ses  
es, ... - a permis  
représentatifs po  
phiquement cibl  
série d'interroga  
vise à en décri  
tion, répartition  
ment compte c  
tel qu'il a été  
1982. Selon c  
la définition c  
sés se répartie  
antérieurs à  
et 1914 (20%  
restants, éle  
limites chro

Meudon :  
e (pour le  
issent une  
des cons-  
totalité de  
mmobilière  
nature et la

# MEUDON, UNE ARCHITECTURE DOMESTIQUE

## ENTRE VILLEGIATURE ET URBANITE



Un précédent Bulletin (n°92) du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon annonçait que l'inventaire du patrimoine mobilier et immobilier de la ville venait de s'achever à l'initiative conjointe du Conseil général des Hauts-de-Seine et du Service régional de l'Inventaire général, Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-

France. Grâce à la précieuse collaboration de quelques érudits meudonnais - qu'il m'est agréable de remercier ici - et à l'accueil bienveillant des habitants, cette étude a permis de dresser une sorte d'état des lieux en matière patrimoniale. Si, dans le cadre de ce recensement, certains dossiers - comme ceux de l'église, de certains édifices publics, de bâtiments industriels, du château - occupent une place prépondérante par leur volume et la qualité des œuvres présentées, il est un patrimoine plus discret que l'Inventaire général s'est attaché tout particulièrement à étudier et souhaiterait mieux faire connaître ici. Il s'agit de l'habitat meudonnais pour lequel, sauf erreur, aucune étude d'ensemble n'existe, et dont je voudrais dessiner à présent les traits les plus saillants.

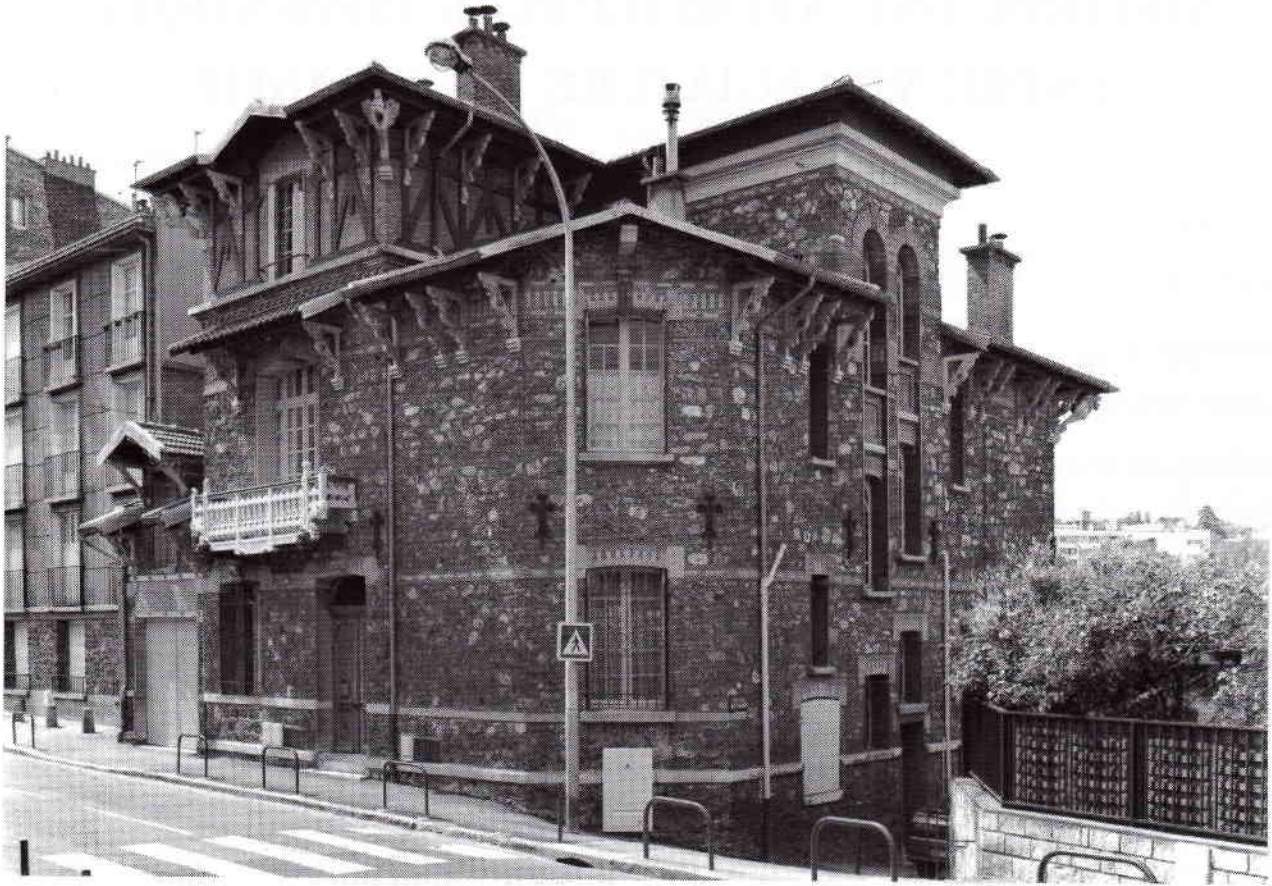
Résultant d'une visite de l'intégralité de la commune, les observations qui suivent découlent de l'exploitation d'un repérage sélectif. Préalable nécessaire, une connaissance précise du territoire meudonnais - ses quartiers anciens, ses zones récentes, ses voies commerçantes,... - a permis de retenir avec pertinence des secteurs représentatifs pour asseoir notre sélection. Ainsi géographiquement ciblé, le repérage permet de répondre à une série d'interrogations touchant à la morphologie du bâti et vise à en décrire les multiples aspects : matériau, élévation, répartition, décor,... Cette description tient évidemment compte du profil chronologique de la construction tel qu'il a été dessiné par le recensement de l'INSEE en 1982. Selon ces indications, les 4217 "immeubles" (selon la définition de l'INSEE que nous retiendrons ici) recensés se répartissaient ainsi : 264 étaient considérés comme antérieurs à 1871 (6%), 859 avaient été bâtis entre 1871 et 1914 (20%), 1431 entre 1914 et 1948 (33%) ; les 1763 restants, élevés après-guerre (soit 41%) échappaient aux limites chronologiques de notre étude.

### Parcellaire et implantation des bâtiments

Tel qu'il apparaît sur les plans s'étendant du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours, le territoire de Meudon présente une densification progressive de sa couverture immobilière à partir de plusieurs centres : le bourg, autour de son église, certes, mais aussi le Val, Fleury, Bellevue,... Cette formation polynucléaire de Meudon produit une inégale densité territoriale dont les contrastes contribuent au pittoresque de la commune. De plus, l'occupation des sols, hier partagée entre agglomération, grands domaines et cultures, engendre une disparité parcellaire encore sensible, même si les domaines d'antan ne subsistent le plus souvent qu'à travers le dessin des lotissements qui leur ont succédé. Loin d'être le seul héritage du passé, l'irrégularité des parcelles s'ajoute à l'importance, voire l'omniprésence, des espaces verts issus des anciennes cultures ou des parcs résidentiels, qui contribuent à la trame si peu urbaine de Meudon. Ainsi la conjonction d'espaces verts, de parcelles variables, de vastes propriétés anciennes et ombragées (Potager du Dauphin), la présence d'un réseau de sentes et de chemins assurant une circulation préservée et champêtre (sentier de la maison rouge, sentier des Ballysis, sentier de la Bourgogne) confèrent à bien des quartiers un caractère résidentiel.

Cette impression de villégiature se trouve confortée par l'importance numérique de bâtiments non alignés sur la rue. Alors qu'une minorité d'immeubles est érigée à l'aplomb de la voirie des anciens centres (rue de la République, par exemple), l'immense majorité des constructions s'implante au milieu ou en bord de parcelles individuelles. A vrai dire, cette liberté du bâti par rapport à la voirie se module en fonction de la taille même de la parcelle. Si l'ampleur du terrain conduit souvent à une implantation en milieu de parcelle, les terrains les plus modestes connaissent une formule récurrente : la construction se place en retrait de la rue, ménageant, sur l'arrière, un espace d'intimité.

Dans le cadre dessiné par l'histoire de Meudon : les centres anciens, resserrés autour de l'église (pour le bourg) et de leurs rues commerçantes, connaissent une densité immobilière provoquant l'alignement des constructions sur la rue et l'occupation de la quasi totalité de la parcelle ; plus loin, une moindre pression immobilière autorise l'espacement de la construction. La nature et la



Maison aux Chimères, 46 rue Henri Barbusse (Cliché Philippe Ayrault / Inventaire général)



Maison de briques polychromes à fermette débordante, 8 rue Porto-Riche (Cliché Philippe Ayrault / Inventaire général)

taille des espaces libres privatifs se ressentent de semblables variations : si la majorité des cours intérieures repérées s'insère entre des immeubles urbains, ailleurs s'impose la trame aérée caractéristique du paysage meudonnais. Il est, en effet, aisé de constater, en tous points de la commune, l'omniprésence de jardins privatifs comme la persistance de vastes propriétés privées (Orphelinat Saint-Philippe ; ancienne propriété Hamelin ; Centre Saint-Georges) ; impression confirmée par l'acquisition d'anciens jardins ou parcs privés par la puissance publique (parc Paumier [ancienne propriété Stouppe], maison d'Armande Béjart, maison Rodin, parc Gilbert Gauer...). Tous ces lotissements, parcs et parcelles sont traversés de ruelles et sentiers divers ; outre leur ouverture sur la rue, bien des maisons disposent, au fond du jardin, d'un accès sur un chemin de traverse. Souvent, à côté de leurs jardins propres, villas et lotissements disposent d'une voirie particulière qu'un statut indéfini, (parfois privé, parfois public), protège du monde extérieur. Ainsi semblent coexister à Meudon deux sortes de réseaux, que distingue moins le statut que l'usage : à côté de la voie publique nettement définie se rencontrent des espaces réservés (cours communes, voirie interne des villas, accès communs à des ensembles privatifs) qui, ajoutés au réseau des sentiers piétons, des sentes et passages divers, escaliers et impasses, constituent un environnement du bâti bien spécifique : cet espace à l'usage subtilement hiérarchisé, mais omniprésent, confère à l'habitat local sa tranquille aération.

### Annexes et dépendances

Au sein de ces parcelles agrestes, les bâtiments annexes ne comptent que de rares témoins d'une activité agricole jadis omniprésente et récemment disparue. A côté d'un unique puits repéré (3<sup>ter</sup> rue de Vélizy), encore muni de sa machinerie, les jardins potagers sont souvent bordés de serres ou remises servant à entreposer outils (brouette,...) ou engrais ; 5 rue Roudier, un local fermé de barreaux ressemble à un ancien séchoir (à fruits, châtaignes, ou légumes ?). Les hameaux du Val et de Fleury, installés sur des pentes, ont creusé dans le calcaire local des galeries horizontales à usage de cellier, abritant la récolte des vignes plantées sur le coteau. Le matériel viticole conservé au musée municipal atteste d'une pratique durable. Bien d'autres locaux, agricoles ou pastoraux, ont dû s'incliner sous la pression urbaine face à laquelle l'enseigne murale de l'ancienne ferme de Bellevue fait figure d'ultime témoin d'une activité disparue. Pourtant, la nature n'aura pas partout cédé à l'urbanisation : l'architecture des jardins, de loisir ou de villégiature, perpétuant une tradition bien ancrée (résidences royales, propriétés Richer, Stouppe, Panckoucke ou Hamelin) rappellent l'attrait qu'exerça, de tout temps, sur les citadins, la beauté du site et le charme de son cadre naturel. Nombreuses sont, au détour d'une rue ou émergeant d'une clôture, les fabriques rencontrées (27-29 boulevard des

Nations Unies ; 13 route de Vaugirard), les tonnelles (23 rue Edouard Manet), les bassins, fontaines, grottes et autres pièces d'eau (5 allée de Trivaux ; 63 rue de la République ; 11bis rue des Capucins ; 62 route des Gardes,...), les pigeonniers (8 avenue du 11 novembre 1918) ou les orangeries (15 rue Porto-Riche). Le goût de la nature, de son spectacle contemplé à l'abri, explique aisément la construction de marquises (5 rue Roudier ; 5 rue Pasteur) ou de vérandas (1 rue Mansart) ; l'attrait du paysage suscita la multiplication de tourelles (château des Tourelles, rue Henri Savignac ; propriété Piketty, 24 rue Alexandre Guilmant) qui s'ajoutent aux multiples terrasses (2 rue du Président Doumer ; 23 rue Pasteur ; 23 rue Descartes, entre autres) et aux belvédères (7-9 avenue du Château [plan en début de texte] ; 8 avenue du 11 novembre 1918).



Fabrique de jardin, 27-29 boulevard des Nations-Unies  
(Cliché Philippe Ayrault / Inventaire général)

Parmi les annexes, les commerces se regroupent, comme souvent, au cœur des divers centres (bourg et quartiers), tout particulièrement le long de quelques axes qui en retirent une certaine animation (rue de la République ; rue Marcel Allégot, par exemple). Si leur emplacement en rez-de-chaussée, de préférence à l'angle de deux rues, n'a rien d'exceptionnel, l'installation vers 1900 à l'arrière d'une boucherie du centre-ville (à l'intersection

des rues de Paris et de la République) d'une bouverie accompagnée d'une "tuerie" - ou abattoir privé - destinés à alimenter le magasin en viande fraîche, s'avère plus originale. Une telle installation, toujours présente bien que désaffectée, révèle surtout la mixité caractéristique de l'habitat meudonnais, c'est-à-dire son aptitude fréquente à associer plusieurs fonctions, certaines purement urbaines (logement, commerce), d'autres plus rurales ou plutôt réservées aux marges urbaines (artisanat maraîchage, élevage et abattage d'animaux). Le nombre d'ateliers repérés en fond de cour (37 rue de la République ; 2 rue de Vélizy ; 50 rue de Paris,...) témoigne, par son importance, d'une ancienne autarcie villageoise, que le mode de vie citadin n'a pas totalement effacée. La blanchisserie, autre activité locale jadis importante, n'est guère plus représentée qu'à l'état de vestige par le séchoir du 15 rue du Val ; en revanche, les lavoirs privés qui, au Val, occupèrent le soubassement des maisons de petites entreprises familiales, semblent avoir tous disparu. En marge des espaces de travail, on notera ici le nombre non négligeable d'ateliers d'artistes, qui s'ajoute au fort contingent des maisons d'artistes.

### **Anatomie de la construction**

L'examen approfondi des constructions observées révèle une morphologie assez typée. La domination constatée de la maison individuelle d'un étage - avec ses variantes en rez-de-chaussée ou bien à deux étages - qui représente 90% des constructions meudonnaises, ne surprendra personne ; pas plus que sa répartition géographique, en marge ou à l'extérieur des anciens centres. En revanche, l'importance numérique des combles habités (42%) se justifie sans doute par une pression démographique exercée sur un habitat de taille modeste. La fréquence des maisons disposant d'un étage de soubassement mérite également d'être soulignée, même si la récurrence d'un tel parti s'explique aisément par l'omniprésence d'un relief marqué sur presque la quasi totalité de la commune.

Le recours majoritaire à un plan irrégulier - malgré quelques édifices de plan massé dans le centre, à Bellevue ou place du Val - traduit le double souci de tirer un parti maximal de parcelles limitées et d'obtenir un effet pittoresque de constructions souvent modestes. Dans la plupart de ces maisons, l'escalier prend place à l'angle du bâtiment ; son plan, à retours multiples, ménage entre les volées droites des repos fonctionnant comme autant de tribunes qui mettent en scène l'espace du hall dans lequel il s'inscrit. Quelques maisons anciennes (63 rue de la République ; 10 place du Val) présentent un parti hérité des hôtels d'Ancien Régime : l'escalier, parallèle à l'allée traversante, possède deux volées droites à retour sans jour. Le premier possède un mur-noyau ajouré tandis que le second présente des balustres de bois tourné. Enfin, l'activité artisanale et industrielle du Bas-Meudon a

donné naissance à des logements économiques dont la distribution offre la particularité d'être assurée par un escalier à claire-voie desservant une galerie extérieure (21 route de Vaugirard). La galerie, réduite à un passage en encorbellement, permet au promoteur de gagner de la place en réduisant la surface construite, même si la formule présente pour l'habitant l'inconfort d'un logement mal distribué.

A l'image du plan qui les supporte, la complexité des toitures relève d'une quête analogue de l'effet. Du répertoire pittoresque émerge, à coup sûr, la formule omniprésente de la ferme (assemblage de pièces de bois qui forme le faîte d'un comble) débordante (4 rue de la Tour, 8 rue Porto-Riche, parmi tant d'autres). Dans la même veine, les constructeurs ont hérissé les toits de flèches de toutes sortes : coniques au château des Tourelles ou au Petit Châtelet (disparu), carrées (rue de la Tour), polygonaux (24 rue Alexandre Guilmant ; 6 allée de Panurge). Faute d'avoir pu observer les bulbes de la Villa tunisienne (rue du Cerf, aujourd'hui disparue) ou les toitures chinoises de la maison Panckoucke (à Fleury, disparue également), il demeure possible d'admirer deux maisons à pignons flamands 8 rue du Président Doumer et 21 rue Verd de Saint-Julien. Enfin, le belvédère abrité dans la flèche du 7-9 avenue du Château, comme ceux du 7 rue Mansart ou du 8 avenue du 11 novembre 1918, cultivent, réminiscences balnéaires obligent, l'impression du dépaysement.

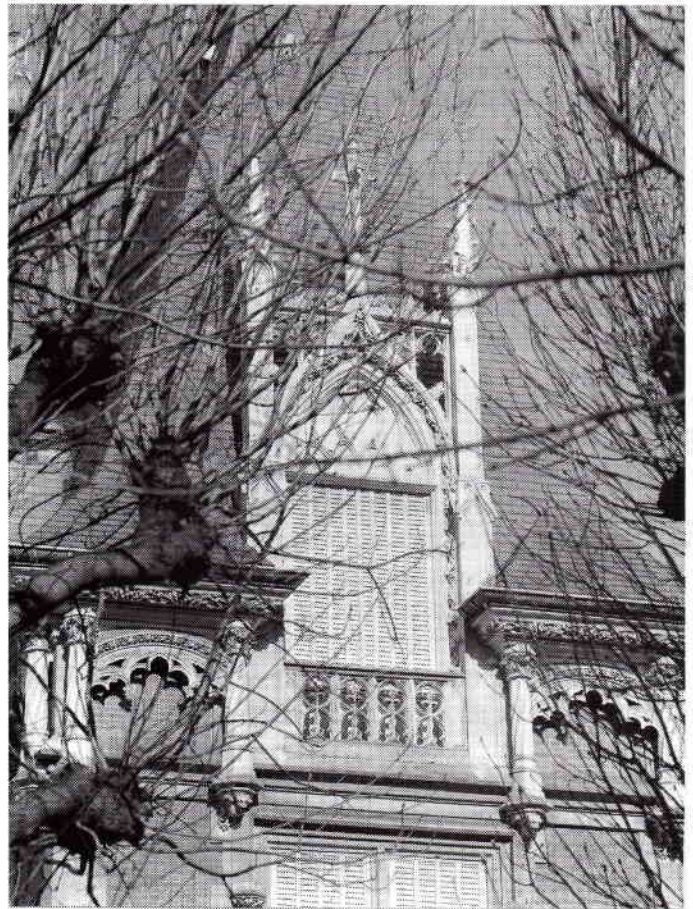
Toutes ces toitures complexes sembleraient orphelines sans le support de charpentes travaillées : la qualité des rives de certains toits (14 avenue du Château) mérite d'être notée tant elle nous transporte dans les Grisons ou dans l'évocation des datchas chères à la communauté russe vivant ici. A côté des nombreuses fermes ou fermettes mentionnées, il faut noter la multitude d'aiseliers découpés ou sculptés dont le décor de la "maison aux chimères" (46 rue Henri Barbusse) constitue le point d'orgue. En contrepoint, les sobres terrasses remarquées ici ou là ne couvrent pas seulement maisons ou immeubles inspirés du mouvement "moderne" (29 rue Charles Infroit) mais aussi des maisons plus modestes (23 rue Pasteur) auxquelles elles procurent un belvédère.

### **Analyse des matériaux : l'empire de la meulière**

L'omniprésence attendue de la meulière comme matériau de gros-œuvre ou de parement (35%) ne saurait masquer la proportion considérable d'édifices enduits (27,5%), de constructions de brique (15%) ou de matériaux combinés (10%). L'emploi du béton armé demeure ici très limité jusque vers 1940 tandis que l'architecture de bois, relativement rare (passage 44 bis avenue du Général Jacqueminot) contribue au charme de quelques maisons, évoquant chalets suisses ou datchas russes, aux murs revêtus de planches (19 rue Porto-Riche).

La répartition géographique des matériaux rencontrés montrerait que les gisements locaux fournissent une première explication : la meulière, en moellon ou rocaillée, domine ainsi Meudon, du centre à Bellevue, tandis que le calcaire se retrouve au Bas-Meudon, aux Montalais, au Val et aux Moulineaux. La faible considération attachée au moellon calcaire ainsi que sa moindre dureté pourraient, d'ailleurs, fournir une justification à la présence massive de murs enduits. Une tentative d'interprétation sociologique éclairerait sans doute la variété de ces usages. On ne s'étonnera guère de trouver dans le quartier résidentiel de Bellevue de nombreuses maisons (et quelques immeubles) de meulière, parfois rehaussée de meulière rocaillée (7 rue Mansart) ; ou encore de demeures revêtues d'un enduit soulignant des formes néo-classiques (62 route des Gardes). Ces mêmes quartiers déclinent le degré du "chic" immédiatement inférieur en mariant meulière et brique en façade, le pignon pouvant toujours être de calcaire non enduit. Les façades de brique seule paraissent plus communes, mais connaissent semblable distinction interne, entre brique de Bourgogne et brique silico-calcaire. Cette dernière paraît avoir jadis partagé avec le moellon calcaire le statut du matériau économique le plus commun, statut que l'émergence de matériaux nouveaux (parpaing, béton, briques de résidus industriels,...) a, de nos jours, rendu obsolète. Il reste à souligner la confusion fréquente dans l'habitat local entre matériau de gros-oeuvre et tel élément de décor : de l'enduit néoclassique soulignant la modénature (proportion et galbe des moulures des corniches) au faux pan-de-bois, on glisse aisément d'un parti architectural à une architecture feinte ou référentielle. La maison bretonne, toute de granite importé (20 avenue du 11 novembre 1918) ou les enduits façon brique (3bis rue des Capucins) ou façon galets (8bis rue Fleury-Panckoucke) constituent quelques éléments d'une tendance affirmée.

son 16 rue des Sorrières (dont Gentil et Bourdet signent les grès décoratifs et les cheminées intérieures, comme les mosaïques du 24 avenue du 11 novembre 1918).



« Château » de M. Bouret, 19 boulevard Anatole France  
 Lucarne de la façade antérieure  
 (Cliché Philippe Ayrault / Inventaire général)

### Arts et techniques décoratives

Pour éviter l'artifice séparant matériaux et décor, il faut noter d'emblée combien la construction meudonnaise - notamment la plus modeste - a recouru aux produits de l'industrie céramique. D'une longue liste de motifs décoratifs repérés, on retiendra quelques exemples représentatifs de ce que Paul CHEMETOV a pu appeler "l'apparat domestique" : le grès cérame en carreaux dits "de hasard" souvent employés dans les entrées (13 rue Paira) ; les cabochons de céramique nue incrustés en façade (de l'immeuble 37 rue de la République) dont l'entreprise Muller d'Ivry (parmi d'autres) s'était fait une spécialité ; les céramiques des établissements Parvillée ornant les murs de l'atelier d'artiste 3 rue Babie ; les briques émaillées si familières de la maison 22 boulevard des Nations Unies ; les céramiques de l'entreprise bouloonnaise Gentil et Bourdet et les grès (Bigot ?) de l'immeuble 23 rue de la République ; la frise en mosaïque de grès cérame de l'entreprise parisienne Billard sur la mai-

Antérieure à l'ère industrielle, la frise de staff peint couronnant la "maison Huvé" (13 route de Vaugirard) témoigne d'un usage savant de cette technique décorative et nous rappelle, à cette occasion, tout ce que l'architecture d'une villégiature aristocratique - que fut Meudon - doit à l'art urbain. Mais le vocabulaire classique de ce bas-relief cédera bientôt la place à toutes sortes de décors "gothiques" qui, de gâbles en pinacles, transformeront plusieurs hôtels particuliers (24 rue Alexandre Guilmant ; 22 rue Marthe Edouard ; 19 boulevard Anatole France) en véritables manoirs "Louis XII". Si la maison mexicaine, aujourd'hui disparue, proposait un foisonnement de sculptures exotiques dont la luxuriance rivalisait avec la complexité de son architecture, le décor historicisant de l'hôtel 11bis rue des Capucins paraît, comparativement, très sage : hormis quelques motifs purement ornementaux, les frontons évoquent les arts et métiers de l'ingénieur, tour à tour physicien, chimiste et bâtisseur, inspirés de la profession du commanditaire initial.



La ferronnerie trouve à Meudon un terrain de prédilection tant l'essor de la propriété individuelle et sa multiplication créaient la nécessité de clore. Sous l'émulation des grilles royales toutes proches, l'ampleur de certaines œuvres (Villa des Terrasses à Bellevue) dut en faire, à coup sûr, de véritables enseignes sociales ; ailleurs, grilles, portails et portillons multiplient un modèle identique comme pour affirmer l'appartenance à telle ou telle villa (Villa des Grimettes). Et partout, l'omniprésence de la maison individuelle a favorisé la multiplicité des styles et des références : goût néoclassique, amateur d'exotisme, partisan du "modern style", fervent de l'art déco trouvent ici moyen de se satisfaire. Qualité et variété des ferronneries locales invitent, en tous cas, à reconnaître qu'un recours général à l'inventivité d'un métier d'art l'a ici emporté sur l'achat banalisé de ferronnerie industrielle.

L'art du vitrail, en revanche semble n'avoir guère été goûté des commanditaires locaux, malgré le soin porté, par ailleurs, aux habitations meudonnaises. Des quelques exemples repérés, seule l'ancienne maison de Louis Le Corbeiller - devenue mairie - mérite plus qu'une simple mention : les baies de la salle à manger, actuelle salle des mariages, s'ornent de verrières portant, en médaillon, l'allégorie des saisons, d'une part, celle des arts libéraux, d'autre part.

La **conclusion** de cette rapide esquisse appelle un premier constat : dépassant la traditionnelle dualité maison/immeuble, la construction meudonnaise a su se forger des formules intermédiaires, ménageant l'attrait d'un habitat personnalisé et la nécessité de rentabiliser un espace toujours plus coûteux. Ainsi, parallèlement à la réduction permanente de la taille des parcelles, trouve-t-on des maisons doubles (11bis rue Porto-Riche ; 2-2bis rue de l'Orangerie), voire jumelles (4-6 rue du Président Doumer ; 15-17 rue de Baudreuil), quand il ne s'agit pas de villas répétitives combinées comme celles de la Villa des Grimettes. Cette quête d'un habitat individuel au meilleur coût devait inspirer au lendemain de la guerre à l'ingénieur Jean PROUVE ses brillantes variations sur le thème de la production industrielle de maisons modulaires (93 route des Gardes). Plus originale encore semble la formule rencontrée deux fois (13 rue Paira ; 27 rue Pasteur) de logement individuel à la fois indépendant et intégré dans un immeuble collectif.

Cette démarche puise son impulsion initiale dans l'évolution de la construction meudonnaise qui, à partir d'une phase mi-rurale mi-résidentielle, conduit à l'actuel paysage urbain. Si l'habitat rural a quasiment disparu aujourd'hui, l'architecture résidentielle conserve quelques témoins précieux (maison d'Armande Béjart ; Hôtel Richer ; maison des Colonnes ; maison Huvé) dont les formules sont redevables de l'architecture urbaine de l'époque classique. Une première phase d'urbanisation (1870-1910), à l'origine des premières pressions immobilières, s'accompagne de la construction des premiers immeubles collectifs dans les centres (le bourg, Bellevue) presque toujours associés à des activités artisanales. Cette cohabitation fonctionnelle, qui n'affecte guère l'habitat antérieur, est encore aujourd'hui assez bien représentée pour être repérable. Une seconde poussée urbaine (1910-1935) provoque une densification plus violente de l'espace communal, notamment à proximité des routes et gares de chemin de fer, car désormais la population meudonnaise doit son essor à la proximité de la capitale. Parallèlement les immeubles prennent de la hauteur (7 à 8 étages : rue Louvois, rue Rabelais, place Henri Brousse, rue Marcel Allégot,...) tandis que se divisent les dernières grandes propriétés meudonnaises (le Baudreuil, Bellevue) en un tissu de parcelles toujours plus modestes. L'ultime poussée urbaine (1935-1970) consacre désormais le triomphe de la ville : quelques îlots disparaissent (rue des Pierres) ; le réseau viaire doit céder à l'accroissement du trafic automobile ; l'espace interstitiel existant entre les anciens centres tend à se densifier aux dépens de la trame des propriétés individuelles. Cette tension, d'abord amortie par la construction de Meudon-la-Forêt, pourrait, à l'avenir, modifier considérablement le paysage meudonnais malgré une réelle prise de conscience collective. Sans doute, ce tableau impressionniste mériterait quelques retouches ici ou là. Pour autant, évolutions et contrastes, variations morphologiques et permanence historique contribuent aujourd'hui à faire de Meudon une cité originale, inclassable et pittoresque, où nature et culture s'associent pour un meilleur art de vivre.

Antoine LE BAS  
Conservateur du Patrimoine  
Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France

\*\*\*\*\*

## MEUDON, SITE STRATEGIQUE

A la Kriegsakademie de Berlin, il y a un siècle, il était de bon ton d'énoncer que la conquête de Paris passait par celle de Meudon. Cette allégation paraît curieuse, la voie la plus courte, pour une armée d'invasion, traversant les abords nord ou est de la capitale mais l'histoire, la géographie comme l'étude des positions fortifiées entourant Paris en montrent la pertinence.

**En 1815**, quelques jours après Waterloo, le maréchal prussien BLÜCHER veut entrer dans Paris avant les Anglais quand il se heurte à une résistance française à hauteur de Saint-Denis. Il décide immédiatement de la déborder par l'ouest, franchit la Seine au pont du Pecq, se bat le lendemain à Rocquencourt contre les cavaliers du Général EXELMANS et, passant par Vélizy et la ferme des Trivaux, atteint le 1er juillet les « superbes hauteurs de Meudon ». Le 2, les Prussiens en descendent vers Vanves et Issy-les-Moulineaux ; le lendemain, la capitale est prise.

A l'occasion du deuxième traité de Paris, les puissances victorieuses se prémunissent contre de nouvelles entreprises guerrières de la France ; elles redessinent les frontières du nord et de l'est pour faciliter, si nécessaire, une future invasion.

**Après 1830**, des études et des travaux sont entrepris pour fortifier la région parisienne et, en 1833, le Général BERNARD présente un plan qui prévoit notamment la construction d'ouvrages sur le Mont Valérien, à Montretout (Saint-Cloud), Meudon et Issy.

Le fort de Meudon doit être édifié à l'emplacement actuel de la place de Stalingrad. Ouvrage pentagonal à casemates, il devait couvrir une dizaine d'hectares, ses faces extérieures ont de 100 à 150 mètres, le développement total de la ligne des feux atteint 760 mètres ; il est à peu près du même type que celui construit à Issy avec lequel il croise les tirs de ses canons. Il peut aussi combiner ses feux avec ceux du fort de Montretout qui, lui-même, le fait avec le Mont Valérien...

**En 1841**, le système défensif proposé par Adolphe THIERS est adopté par la Chambre des députés ; les ouvrages prévus à Meudon et à Montretout n'y figurent pas.

Deux arguments sont avancés pour justifier leur abandon :

- la rive droite du méandre de la Seine forme une excellente ligne de défense ;
- les délais qui doivent s'écouler entre la déclaration de guerre et une éventuelle arrivée de l'envahisseur au sud-ouest de Paris permettent d'y aménager des fortifications

de campagne ; la construction de redoutes est prévue à Chatillon, à proximité du château de Meudon, au Brimborion et à Montretout.

D'autres considérations ont dû intervenir :

- le meilleur emplacement pour un ouvrage à Meudon est occupé par le château ;
- la région attire déjà les hommes d'affaires ; ils y installent leurs résidences secondaires ou se lancent dans la spéculation foncière ; par exemple, Jacques LAFFITTE a été propriétaire du domaine des Montalais avant d'être en 1830 le premier député à déférer au duc d'Orléans la lieutenance générale du royaume puis la couronne, ce qui lui vaut de devenir président du Conseil.

**En 1870**, la guerre est déclarée le 18 juillet et, après le désastre de Sedan le 2 septembre, rien ne s'oppose à la progression des Prussiens de MOLTKE vers Paris. Comme prévu, des redoutes sont construites dans la région de Meudon ; ce sont de modestes ouvrages qui peuvent abriter une dizaine de canons derrière une levée de terre et un fossé.

Par surprise, le 18 septembre, les Prussiens s'emparent de celle de Chatillon mais ils n'ont pas l'audace d'exploiter leur succès jusqu'à Paris. Ils réussissent à la conserver le lendemain malgré les attaques du général TROCHU ce qui leur permet d'occuper ensuite les positions du château de Meudon et du Brimborion.

Dès que MOLTKE reçoit des pièces de siège il bombarde Paris. Une vingtaine de canons placés sur la terrasse du château tirent sur les forts de Vanves et d'Issy, des obus atteignent le quartier de Javel. Quand Paris capitule le 27 janvier le fort d'Issy, en grande partie détruit, a reçu 20 000 obus.

Le 23 mars, les « Fédérés » de la Commune s'y installent mais, comme TROCHU, ils ne tiennent pas les hauteurs de Meudon et le Mont Valérien. A partir du 25 avril, les artilleurs « versaillais » se mettent en batterie sur les anciens emplacements des Allemands et, à leur tour, bombardent les forts. Celui d'Issy tombe le 14 mai ; une semaine plus tard, les « Versaillais » entrent dans Paris en s'emparant du Bastion du Point-du-Jour et de la Porte de Saint-Cloud.

**En 1874**, la modernisation et l'extension du camp retranché de Paris s'avérant indispensables, la Chambre des députés doit en voter les modalités.

Le projet gouvernemental exposé par le général DU BARAIL, ministre de la Guerre, prévoit un camp retranché de 160 kilomètres de périmètre. Toutes les hau-

## Liste des forts de la ceinture extérieure

### POSITION DU NORD

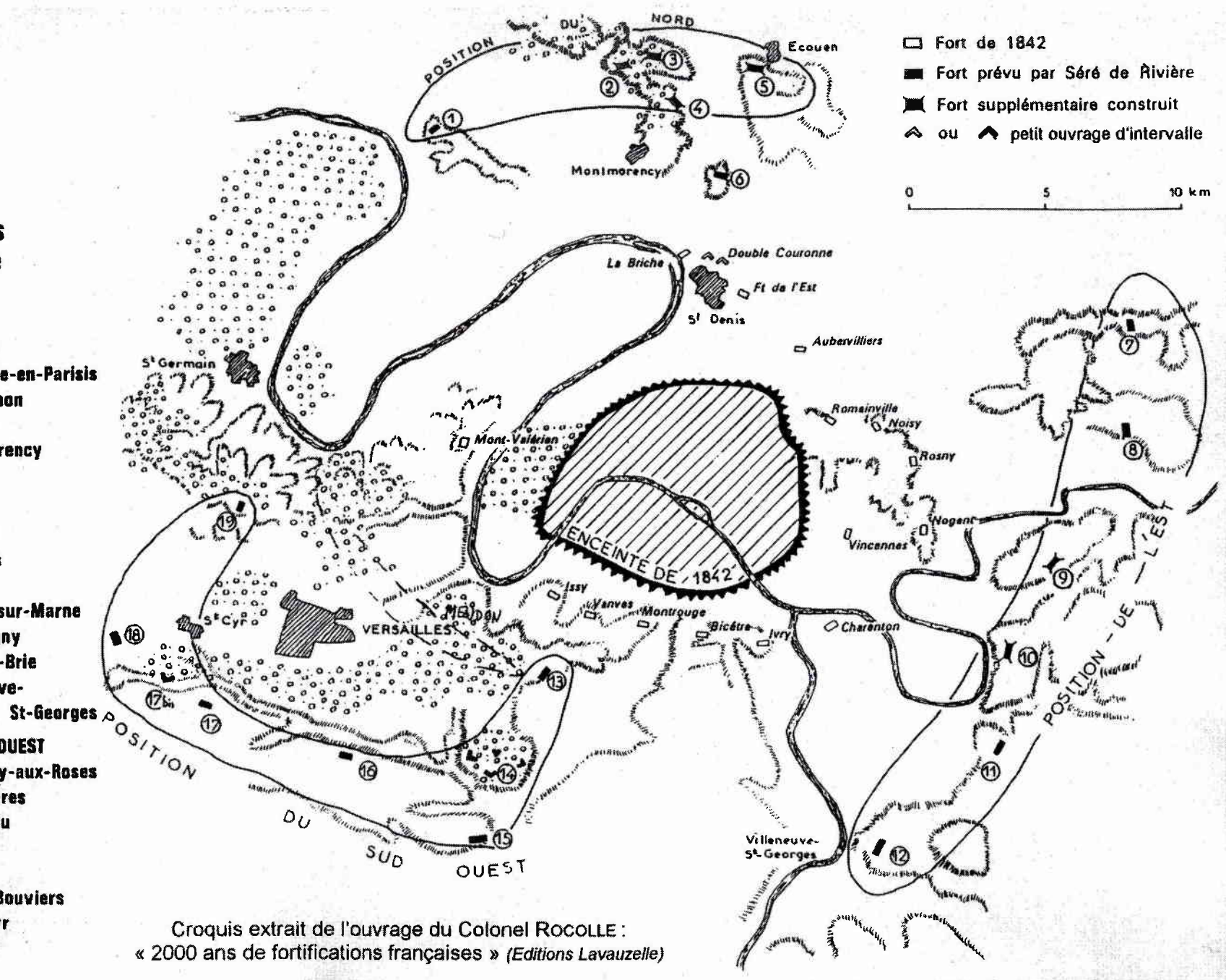
- 1 Fort de Cormeille-en-Parisis
- 2 Fort de Montlignon
- 3 Fort de Domont
- 4 Fort de Montmorency
- 5 Fort d'Ecouen
- 6 Fort de Stains

### POSITION DE L'EST

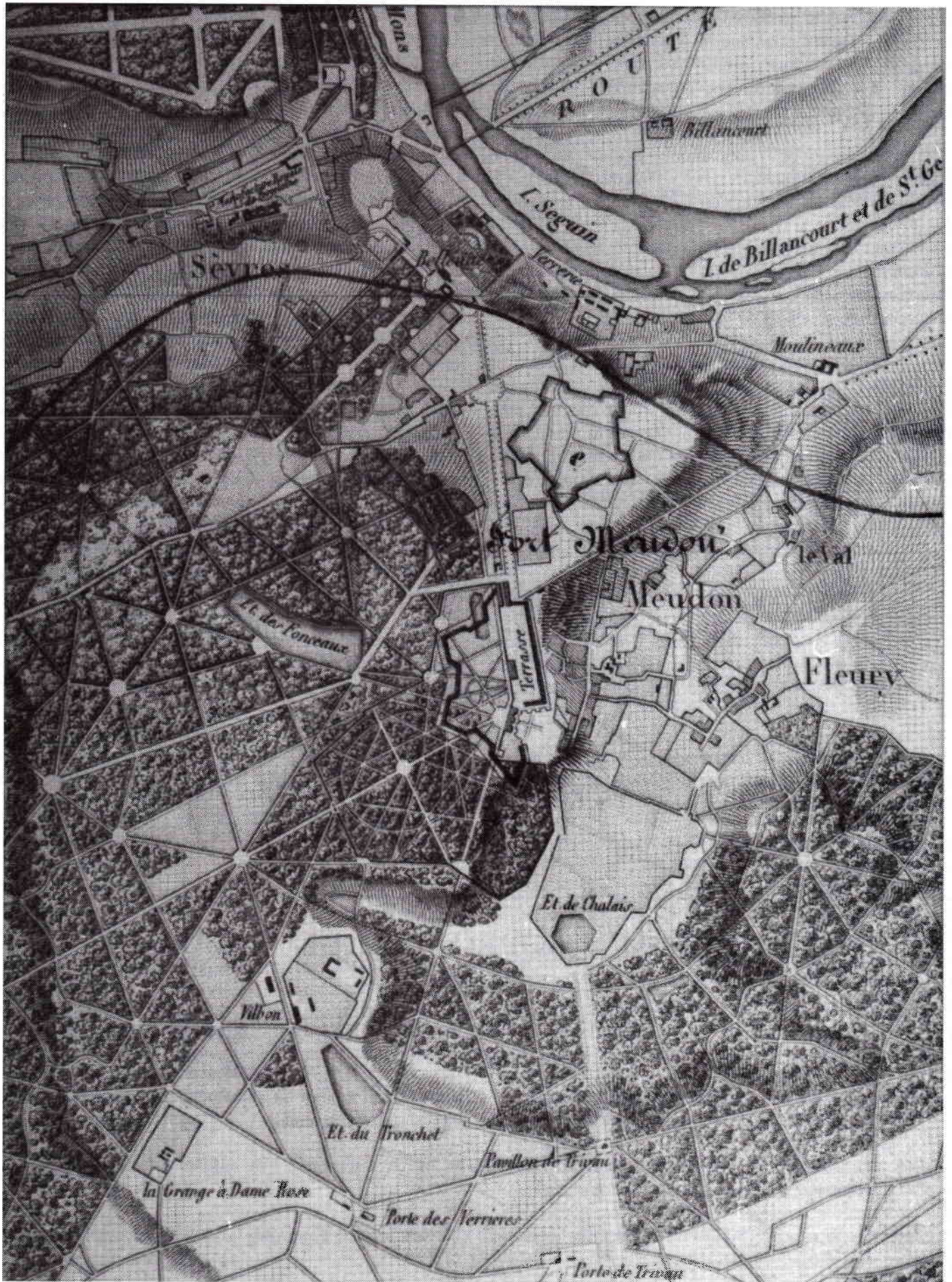
- 7 Fort de Vaujours
- 8 Fort de Chelles
- 9 Fort de Villiers-sur-Marne
- 10 Fort de Champigny
- 11 Fort de Sacy-en-Brie
- 12 Fort de Villeneuve-

### POSITION DU SUD-OUEST

- 13 Fort de Fontenay-aux-Roses
- 14 Réduit de Verrières
- 15 Fort de Palaiseau
- 16 Fort de Villeras
- 17 Fort de Buc
- 17 bis Batterie de Bouviers
- 18 Fort de Saint-Cyr
- 19 Réduit de Marly



Croquis extrait de l'ouvrage du Colonel ROCOLLE :  
 « 2000 ans de fortifications françaises » (Editions Lavauzelle)



Projet de fort de Meudon  
(Plan déposé aux archives du Génie. Service historique de l'armée de terre Vincennes)

teurs d'où les Allemands ont investi la capitale sont fortifiées sauf à l'ouest et au sud où Versailles et la voie ferrée de la grande ceinture sont inclus dans le dispositif ce qui amène à construire des ouvrages sur les plateaux de Saclay et de Saint-Cyr.

Le projet de l'opposition préconise une ligne d'investissement limitée à 100 kilomètres. Elle passe notamment par les hauteurs du Petit-Clamart, les fermes des Trivaux et de la Dame Rose situées à l'est et à l'ouest de l'actuel quartier de Meudon-la-Forêt, le chemin du Cordon dans le bois de Meudon, le carrefour de la porte Dauphine point le plus élevé de la route des Gardes, le Haut-Chaville et le bois de Fausses Reposes.

Les défenseurs de ce projet relancent le débat sur le sort de la France et celui de la capitale et critiquent l'étendue du plan DU BARAIL. Les dimensions du camp retranché risquent d'inciter le gouvernement à se laisser assiéger dans Paris. Elles réclament des troupes nombreuses pour en assurer la défense alors que l'objectif suprême est la défaite de l'envahisseur et que le service militaire fournit désormais une armée de masse qu'il faut engager offensivement sur tout le territoire national.

Les partisans du projet gouvernemental font ressortir que le tracé du dispositif réduit risque de transformer Versailles en champ de bataille. Il interdit le déplacement de réserves par le chemin de fer de ceinture et ne permet plus de manœuvrer à partir du plateau de Saint-Cyr.

Ces arguments l'emportent et, comme en 1801, la région de Meudon ne sera pas fortifiée. Malgré son intérêt stratégique, elle ne le sera jamais.

En 1944, pour marcher sur Paris, le général LECLERC articule sa division en deux colonnes. Celle qui agit à l'ouest de son dispositif est engagée sur l'axe Toussus-le-Noble, Villacoublay, pont de Sèvres. Dévalant des hauteurs de Meudon, elle atteint rapidement la Seine confirmant à sa façon les enseignements de l'Ecole de Guerre allemande.

Les châteaux, les parcs, les grandes propriétés et les forêts de la région meudonnaise y ont freiné l'urbanisation et entravé la construction de fortifications ; ils y ont préservé une coulée verte et discrète permettant d'entrer dans la capitale sans rencontrer d'obstacles.

Nul ne sait si la présence d'un fort à Meudon aurait changé le déroulement des opérations en 1870 et 1871. Par contre, il est certain qu'elle aurait transformé l'urbanisation de notre commune. Comme celui d'Issy, ce fort aurait été entouré d'une couronne de terrains classés « non aedificandi » large d'environ 250 mètres et, en principe, arasée pour faciliter l'observation et les tirs. L'interdiction de construire autour des forts n'a été levée qu'en 1918. Auparavant, dans le cas de Meudon, aucune construction n'aurait été autorisée à l'intérieur d'une zone limitée en gros par la forêt, la route des Gardes, le boulevard Anatole FRANCE et les avenues LE CORBEILLER et JACQUEMINOT. Le quartier de Bellevue aurait été complètement isolé du reste de Meudon. Aurait-il été rattaché à Sèvres ? Se serait-il développé de façon autonome ? Personne aujourd'hui ne semble pouvoir répondre à ces interrogations.

Général (C.R.) Philippe FOUQUET-LAPAR

## LE PATRIMOINE PROTEGE DE MEUDON

(Rectificatif du n°94)

Nous prions nos lecteurs de bien vouloir excuser trois erreurs matérielles qui résultent d'un emplacement inexact du signe + dans les colonnes du tableau. Les rectifications à apporter sont les suivantes :

- 1958 - Ensemble de boiseries Louis XVI provenant du salon de l'hôtel Paisant à Caen et actuellement déposées au 4bis, rue Marcelin Berthelot : mobilier **classé** (au lieu d'inscrit à l'inventaire)
- 1965 - Villa-atelier de Théo Van Doesburg, 29, rue Charles Infroit : **inscrite à l'inventaire supplémentaire** des Monuments historiques (au lieu de classée)
- 1986 - Carrières souterraines, rue du Docteur Arnaudet : **classées** (au lieu d'inscrites à l'inventaire supplémentaire des sites)

# NOUVELLES BRÈVES

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Elle s'est tenue le samedi 7 février. A son arrivée, chaque participant a reçu l'enveloppe contenant les bulletins de vote qui lui revenait et, le cas échéant, une ou deux enveloppes supplémentaires pour le ou les adhérents dont il avait reçu pouvoir. Peu avant 15 heures, le président Gérard ADER a ouvert la séance par quelques mots de bienvenue et, citant GOETHE pour qui « parler est un besoin, écouter est un talent », il a souligné l'intérêt d'une telle réunion qui permet aux administrateurs, une fois l'an, d'écouter les adhérents désireux de s'exprimer. La parole a été aussitôt donnée au secrétaire général, Jean REINACH, pour lecture du rapport moral

### Rapport moral

Jean REINACH rappelle que 3 réunions du Conseil d'administration et 4 réunions du Bureau ont eu lieu en 1997. Il précise qu'au 31 décembre l'association comptait 604 membres dont 21 nouveaux qui malheureusement ne compensent pas les départs et décès. Ont été radiés les membres qui n'avaient pas réglé leur cotisation depuis 1996.

Ayant rappelé que notre Bulletin a publié un total de 44 pages pour l'année, Jean REINACH a évoqué les activités poursuivies en 1997 ; ayant été développées pour la plupart dans les pages du Bulletin, elles sont énumérées pour mémoire :

- informations et réflexions sur la collecte sélective des déchets au Conseil du 13 janvier et en présence des membres représentants d'associations avec lesquels le Comité avait déjà travaillé. L'assistance, par les exposés de Gérard ADER et de Madame Dominique MIGNON d'Eco-emballages, a ainsi été informée de la situation et de son évolution ;
- étude du projet d'aménagement de la place du marché à Meudon-la-Forêt, plus particulièrement suivi par Pierre SABATIER devenu membre, à la demande du Maire, de la commission chargée du contrôle des travaux ;
- étude de la Z.A.C. « Les Montalets » et élaboration du document qui a accompagné le Bulletin n°94, dossier confié à Benoît COSSE ;
- étude des permis de construire au 16-18 sentier des Buats, au 12 rue de Paris et sur le terrain T.D.F. à Bellevue ;
- intervention pour des améliorations relatives à l'aménagement de la gare de Bellevue ;

- opération « Forêt propre » (22 mars 1997) ;

- visites : la piscine de Saint Philippe qui avait fait l'objet d'un article d'Antoine LE BAS (Bulletin n°93), la maison Huvé, le salon de musique du Petit Bellevue, les terrains de l'O.N.E.R.A., le musée Rodin. Une journée a été consacrée à la visite de la Cathédrale de Rouen.

Aucune question n'ayant été posée sur le rapport moral, le président passe au point suivant de l'ordre du jour en donnant la parole à Françoise REINACH.

### Rapport financier

Françoise REINACH présente le bilan de l'année dont le détail est projeté sur écran. En résumé, il apparaît comme suit :

Total des recettes :	103 048,84
Total des dépenses :	80 978,69
Solde bénéficiaire :	22 070,15

A propos des recettes, le président souligne l'importance de la subvention municipale et remercie le Maire et le Conseil municipal.

La situation financière est alors la suivante au 31-12-1997 : en caisse : 83 506,51 francs se répartissant ainsi :

C.C.P. :	14 629,69
Crédit mutuel :	68 878,82

Un intervenant, Monsieur METAIS s'interroge sur l'opportunité d'un excédent de recettes. Françoise REINACH et Gérard ADER se complètent dans l'énoncé des arguments justifiant cet excédent, fondé sur une certaine fragilité de la situation que des imprévus peuvent modifier et auxquels il faut être en mesure de faire face. Cette politique de prévoyance est soulignée par un autre intervenant, Monsieur PARINI, comme la garantie d'une bonne gestion.

Après ces commentaires, le président rappelle que Françoise REINACH a mis fin à son mandat au 31-12-1997 et a été remplacée par Claude RICHEZ. Puis il rend hommage au travail rigoureux accompli par la trésorière, en particulier dans la mise en fonctionnement d'une gestion informatisée des fichiers, ce que souligne aussi Claude POILEVEY. Françoise REINACH renvoie avec élégance cet hommage sur le regretté Roger BOULLAULT qui lui a facilité la tâche en laissant, dit-elle, des archives dans un ordre parfait.

Claude RICHEZ, avec qui a déjà eu lieu la passation des documents comptables, remercie à son tour Françoise REINACH et, sous des applaudissements très nourris, lui remet des fleurs au nom du Comité. Après les remerciements émus de Françoise REINACH, le président propose de passer au point suivant de l'ordre du jour savoir :

### Réélection du tiers sortant

Le président annonce que le vote relatif à la réélection des membres sortants qui ont tous demandé leur renouvellement, sera bloqué avec celui relatif à l'approbation des rapports moral et financier. Avant de donner la parole à Jean REINACH qui doit expliquer concrètement les modalités du vote, Gérard ADER annonce que le secrétaire général désire faire une brève mais très importante déclaration. Jean REINACH crée la surprise en annonçant que lors du prochain renouvellement du Bureau, il ne sera pas candidat au poste de secrétaire général. Le président, déjà informé de cette décision, en prend acte en soulignant qu'elle met fin à plusieurs années d'une collaboration dont il a apprécié la qualité.

Les enveloppes contenant les bulletins de vote sont recueillies par les scrutateurs qui vont s'isoler pour les dépouiller pendant que la séance va se poursuivre.

Les résultats qui seront proclamés au cours de l'examen des questions diverses ont été les suivants :

Sur 137 voix exprimées (52 présents et 87 représentés), ont obtenu : Marie-Thérèse HERLEDAN 137 voix ; Denise JOSSE 135 ; Simone MULOT 118 ; Gérard ADER 109 ; Bertrand BOUSSER 130 ; Benoit COSSE 118 ; Claude POILEVEY 132 ; Jean REINACH 127 ; Bernard RONSSIN 132 ; Daniel SOREAU 101.

### Questions diverses

Comme ils y avaient été invités, plusieurs adhérents ont envoyé par écrit des questions qui ont été regroupées en quelques thèmes confiés à des rapporteurs auxquels la parole sera donnée pour introduire les débats.

#### 1 - Aménagement du secteur des Montalets

Benoit COSSE rappelle les caractéristiques de cette zone et fait l'historique des études qui ont été faites pour son aménagement. Il rappelle les réflexions et observations conduites dans les réunions du Conseil d'administration et qui ont abouti au document joint au Bulletin n°94. Son exposé est suivi d'un débat animé, en particulier entre tenants d'une réhabilitation de l'école actuelle et tenants d'une école entièrement nouvelle. Mais les intervenants au nombre desquels Mesdames MULOT et HERLEDAN, Messieurs JEANCARD, DUPRAT,

GOSSE, GUIBERT et METAIS évoquent aussi les problèmes de sécurité des enfants, d'accès à l'école maternelle, de maintien du parc du « Château » et d'utilisation de ce dernier bâtiment qui serait conservé. Messieurs SABOT et DUPIN, maires-adjoints donnent quelques réponses aux questions posées mais soulignent que des réunions comme celle-ci les mettent à l'écoute des Meudonnais et permettent d'infléchir des positions prises au départ.

Prenant en compte les souhaits des parents d'élèves et des enseignants de disposer d'un bâtiment moderne et adapté aux besoins, l'assemblée, qui n'adhère pas à la disposition des bâtiments proposée dans un récent Bulletin municipal, se prononce pour une implantation de ceux-ci sur la partie sud du terrain de l'école actuelle et sur la partie nord du parc du « Château » en englobant le sentier des Blancs, devenu inutile grâce à une nouvelle voie de circulation douce, au pied du coteau. La rue de Vaugirard, élargie entre les immeubles riverains, resterait à deux voies.

#### 2 - V.R.G.S.

Daniel SOREAU rappelle que le Comité a toujours soutenu la nécessité de créer une voie rapide enterrée. Il souligne que la question n'a guère évolué et que l'on en est à la notion de « boulevard urbain » ce qui ne signifie rien de bien précis et peut paraître séduisant au premier abord à des personnalités extérieures à Meudon participant aux décisions mais connaissant mal la situation au Bas-Meudon où cette voie attirera une grande circulation, créant des nuisances insupportables pour les riverains. Daniel SOREAU encourage à la plus grande vigilance en ce qui concerne les voies d'entrée et de sortie d'une telle route, enfouie ou non, et insiste pour que ne soit prévu aucun débouché sur l'île Séguin.

#### 3 - Le nouveau centre culturel

Patrick MONTAMBAULT rappelle les informations données au Conseil d'administration par Michel JANTZEN et Christophe SCHEUER. Il évoque les questions posées, notamment : 1) sur la vocation de ce centre qui puisse justifier le nombre de 450 places, 2) sur les possibilités de stationnement. Monsieur Bertrand SABOT répond au premier point surtout par comparaison avec ce qui a été fait dans des villes comparables comme Chaville, Sèvres ou Meaux et, sur le deuxième point, annonce 85 places de stationnement en temps normal et une trentaine de places supplémentaires en cas de besoin exceptionnel. Paulette GAYRAL regrette que ne soit pas prévue, au moins, une salle de dimension plus réduite, soulignant que bien des activités culturelles de qualité s'exercent dans des cercles restreints et ne sont pas favorisées par une seule grande salle. Monsieur SABOT, d'accord sur ce point, indique qu'une salle moyenne, éventuellement modulable comme la salle d'exposition, pourrait être aménagée en sous-sol.

En tout état de cause, des solutions devront être trouvées pour les activités actuellement exercées en ateliers dispersés dans la ville. Une exposition sur le centre aura lieu à la Mairie, au printemps. Le centre actuel sera fermé fin juin pour permettre sa transformation en médiathèque.

#### 4 - Mobilier urbain

Suite à une observation d'un adhérent, Ghislain HELIOT, le délégué du quartier concerné, montre photo à l'appui que le mobilier urbain est parfois nuisible à l'esthétique et à l'environnement et appelle l'attention des élus en vue d'une surveillance accrue des services techniques en ce domaine.

#### 5 - Transports en commun

Paulette GAYRAL expose les améliorations qu'elle propose pour Meudon en matière de transport en commun à la suite de la récente mise en service du tramway Val-de-Seine et de la ligne 389. Elle préconise une plus grande fréquence de l'autobus 389 par la mise en service au départ de Meudon-la-Forêt de véhicules supplémentaires qui, arrivés au carrefour de la Ferme seraient dirigés, non vers Boulogne, mais vers le terminus du tramway « Issy-Val-de-Seine » où un changement permettrait d'emprunter l'autobus parisien n°39 très intéressant par sa fréquence et sa desserte de la gare de l'Est via le centre de Paris. Ces véhicules pourraient achever leur circuit en passant par le terminus de la ligne n°12 avant de retrouver « La Ferme » et le parcours intrameudonnais. Le projet exposé ayant suscité l'intérêt de l'auditoire, le président s'engage à demander audience à Monsieur le Maire pour étudier la suite qui pourrait lui être donnée.

#### 6 - Forêt propre

Michel RIOTTOT rappelle que pour la deuxième année l'opération se déroulera le même jour que l'opération de nettoyage prévue au niveau national. L'enlèvement des déchets en forêt de Meudon est actuellement de 140 tonnes/an c'est-à-dire en baisse mais surtout en raison de la fermeture par l'O.N.F. de certains axes. La forêt doit être en état pour accueillir jusqu'à 30 000 visiteurs par jour.

Les rendez-vous pour l'opération le samedi 28 mars à 14 heures sont rappelés savoir : au Tronchet parcelle 148, à la Mare Adam et à la Maison forestière du Bel Air.

## QUAND LA MAQUETTE DU FUNICULAIRE ENTRE AU MUSEE : ...

**Elle le fait avec éclat et crée l'événement.** Nos lecteurs auront compris qu'il s'agit de la maquette que nous avons évoquée dans l'introduction à l'article de Christian BISCH sur le funiculaire paru dans le précédent numéro du Bulletin. Elle a tenu la vedette à l'exposition « Le funiculaire de Meudon » dont l'inauguration a eu lieu le 6 février en présence de Bertrand SABOT, maire-adjoint chargé des affaires culturelles, et de très nombreux invités intéressés et admiratifs.

L'œuvre de Monsieur JUISSHOMME n'est plus le simple bâti sur lequel allaient et venaient, en se croisant à mi-parcours, les cabines miniaturisées du célèbre funiculaire tel que nous l'avions vu, un an auparavant, exposé au C.N.R.S.. C'est maintenant avec une saisissante exactitude, la reconstitution du dispositif créé et exploité en 1893 par la Société du Funiculaire ; la station inférieure sur son soubassement et la station supérieure sont minutieusement reproduites. L'ensemble, installé dans la première salle de l'exposition<sup>1</sup>, sur un fond de verdure, en présence de Gabriel THOMAS et de son ami Gustave EIFFEL pour la circonstance venus du Musée Grévin, soigneusement vêtus à la mode de 1900, donnait au visiteur fasciné par le va-et-vient silencieux des wagonnets, l'agréable illusion d'être transporté un siècle en arrière.

Désormais, le modèle réduit du funiculaire acquis par la Ville a rejoint le patrimoine du Musée où il sera exposé. Tous ceux qui ont œuvré pour cette acquisition peuvent être félicités. On souhaiterait en donner la liste mais elle serait longue, et sans doute incomplète, aussi préférons-nous ne citer qu'un seul nom, celui de Jean CREPEY. Connaissant en effet l'homme de l'art, le chavillois Monsieur JUISSHOMME, Jean CREPEY a su l'intéresser au funiculaire de Meudon et le convaincre d'exercer son grand talent à l'exécution de la maquette de celui-ci, réunissant pour lui tout un ensemble de documents de nature à lui faire connaître un maximum de détails sur le modèle à reproduire. Mais il fallait aussi convaincre les instances de décision meudonnaises que notre ville se devait de posséder l'œuvre en réalisation à Chaville. La persévérance et la détermination de Jean CREPEY ont, là encore, atteint l'objectif, avec, il faut le souligner, le soutien de la Société des Amis de Meudon qui a pleinement joué son rôle en la matière.

Paulette GAYRAL

<sup>1</sup> L'intérêt de l'exposition résidait aussi dans une très importante présentation iconographique : fac-similés, diaporama sur Meudon au temps du funiculaire, photographies de très grande qualité dont beaucoup peuvent être retrouvées dans un fascicule réalisé par Monsieur et Madame VILLADIER et qui est en vente au Musée.



MICHEL DAMOUR

**TAPISSIER**

LITERIE, SIÈGES, VOILAGES  
DOUBLE RIDEAUX

Réfection matelas & sommiers

54, rue de Rushmoor - 92190 MEUDON - 01 46 26 27 60 et 01 45 34 21 84

**F O R M ' S**  
*Fournitures Occasions Reprographie Maintenance Secrétariat*

☎ 01 46 23 94 75

Fax 01 46 26 50 16

3, rue du Ponceau - 92190 MEUDON

(Continuité rue des Mouchettes - Près de la Mairie)

Ouvert du Lundi au vendredi 9h30 - 12h30 / 16h00 à 19h30

- TRAVAUX DE SECRETARIAT
- FAX ET COPIE SERVICE
- DEPANNAGE ET VENTE  
NEUF & OCCASION  
PHOTOCOPIEURS - FAX  
ET IMPRIMANTES
- FOURNITURES DE BUREAU

**COUVERTURE - PLOMBERIE EAU ET GAZ**

Salles de Bains - Chauffe-bains, Chauffe-eau à gaz et électriques  
Chauffage gaz

Société d'Exploitation des Établissements

**L. WACQUANT**

Tél. 01 45 34 12 01

27, rue Marcel-Allégot, Bellevue - 92190 MEUDON



**GARAGE RABELAIS**

**CITROEN MEUDON**

MÉCANIQUE - TOLERIE  
STATION SERVICE - VENTE

29-31, Boulevard des Nations-Unies  
MEUDON - 01 46 26 45 50

Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon. Siège social : 6, avenue Le Corbeiller, 92190 Meudon

**20 francs**